

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.



Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co. directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KACFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 3 décembre 1848.

Ce qui importe surtout à la France, c'est de ne pas livrer son avenir au caprice d'un ambitieux; c'est de pas confier le développement de ses institutions républicaines à un président qui ne serait mû que par le besoin de satisfaire ses intérêts personnels, qui n'aurait en vue que l'accomplissement de désirs égoïstes, et non pas la grandeur et la prospérité de la République.

Louis Bonaparte est-il un citoyen désintéressé, sans arrière-pensée, sans but caché, uniquement dévoué aux intérêts de la patrie? Pour juger ce qu'il sera dans l'avenir, voyons ce qu'il est dans le présent.

Le premier devoir d'un bon citoyen, dans les circonstances difficiles où se trouvait la France, était de s'abstenir de tout acte de nature à égarer l'opinion publique, de s'effacer si son nom devait être une cause de discorde, d'attendre que les institutions fussent consolidées, et de s'en remettre à l'avenir du soin de récompenser de grands services rendus à la démocratie au sein des assemblées législatives. En débarquant sur le sol de France, la première pensée de Louis Bonaparte ne devait-elle pas être de consulter non pas les inspirations d'ambitieux désirs, mais les besoins, les nécessités de la patrie? Or, de quoi la France avait-elle besoin alors? de quoi a-t-elle besoin encore, et surtout à l'époque où nous sommes? De ce calme, de ce repos si nécessaires au développement de toutes les institutions sociales, à la reprise des affaires, à la prospérité de tous.

Comment le prince ne l'a-t-il pas compris? ou, s'il l'a compris, comment ne s'est-il pas dit, en voyant l'agitation des esprits, les espérances que son nom faisait naître dans le camp royaliste, l'irritation qu'il causait chez les républicains : Dans l'état actuel des esprits en France, je suis impossible; je n'apporte pas la conciliation des partis, mais la haine, les divisions, la discorde. Tout ce grand mouvement qui s'opère autour de moi est un triste symptôme des maux qui d'un jour à l'autre peuvent fondre sur la France; mes concitoyens me connaissent peu ou me connaissent mal. J'attendrai encore, j'étudierai les besoins de mon pays, je ferai au sein même de la France ce que je n'ai pu faire loin d'elle, sur la terre étrangère. Laissons se fonder sans secousses le gouvernement républicain; plus tard je devrai peut-être, non pas à mon nom, au hasard de ma naissance, mais à des services réels, l'investiture de la première charge de la République.

Voilà quel aurait dû être le langage de M. Louis Bonaparte. Au lieu de cela, qu'a-t-il fait? En dépit de l'agitation des masses, des plus sinistres prédictions que les esprits clairvoyants ne lui épargnent pas, en dépit de ce sentiment de répulsion qu'éprouvent à son égard tous les hommes réfléchis que l'ambition n'entraîne pas, il persiste dans sa candidature; évidemment il compte sur l'aveuglement et l'ignorance des masses. Eh! mon Dieu! qu'avaient donc fait Louis-Philippe et la Restauration que cet homme ne prépare? Et pourtant ne sont-ils pas tombés, tombés en un jour, en une heure? Aveuglement étrange des ambitieux! ce n'est que le lendemain de leur chute qu'ils reconnaissent leur erreur.

Louis Bonaparte persiste dans sa candidature; bien plus, il

publie un manifeste qui témoigne de son ignorance profonde des besoins de la France, de ses destinées, du rôle qui lui est assigné à la tête des nations civilisées, de l'initiative glorieuse qu'elle n'a cessé d'avoir dans le monde. Est-ce ainsi que le prétendant a compris les tendances des esprits, le lendemain des journées de février? Est-il bien sûr de comprendre l'âme du peuple, de ce noble peuple qui semble ne vouloir de repos que dans le bonheur et la grandeur de la commune patrie? Le despotisme impérial était franc, sincère, et non cauteleux et flagorneur; il ne flattait pas les passions de tous les partis, il ne faisait pas de pactes honteux avec ses ennemis; il marchait seul dans sa force et sa puissance, et s'il est tombé, c'est que le despotisme nourrit en lui-même le germe de sa propre destruction.

Qu'espérer d'un homme qui, en présence des périls de la République, n'a pas su faire taire les calculs de son ambition? Aurait-il au pouvoir l'abnégation qui lui a fait défaut avant d'y arriver? Nous comprendrions qu'il se fût posé en champion de l'aristocratie, qu'il eût pris une position nette au milieu des partis; mais non, il se dit républicain, et il pose sa candidature en présence d'une autre candidature républicaine! Mais un ennemi de la République agirait-il autrement? La France, lasse enfin de faire les affaires des princes, des dynasties, ne se laissera pas détourner de la voie que tant de révolutions lui ont ouverte et tracée; elle prouvera par son vote que cette souveraineté qu'elle a conquise, elle veut la faire servir autrui, et de toutes les idées nobles et généreuses, et non pas au succès de quelque ambitieux.

PROJET D'UN GRAND LIVRE DES VERTUS RÉPUBLICAINES.

Le rapport que l'on va lire, et que peu de personnes connaissent, nous a paru trop curieux et trop caractéristique de l'époque à laquelle il a été écrit, pour n'être pas tiré de l'oubli... C'est un livre spécial, destiné à perpétuer le souvenir des grandes vertus républicaines de 1793 (1). C'est un appel à la nation pour l'exhorter à suivre et à observer la Constitution républicaine récemment promulguée. Nous le reproduisons comme un modèle à imiter et comme réponse aux stupides calomnieux de ces temps héroïques.

Rapport sur les moyens de rassembler les matériaux nécessaires à former les annales du civisme et sur la forme de cet ouvrage, présenté à la Convention Nationale, dans la séance du 28 septembre 1793, par l'abbé GRÉGOIRE, représentant du peuple.

« Citoyens,

» La Convention Nationale a chargé son comité d'instruction publique de recueillir les traits éclatants de vertu qui ont signalé la révolution: votre comité s'est empressé de seconder vos vœux; il a nommé pour cet objet une commission composée de trois de ses membres. La tâche qu'ils ont à remplir est bien douce et bien honorable; car s'occuper à recueillir les actions illustres, c'est respirer la vertu, c'est en quelque sorte s'associer à leur gloire. Votre comité a senti toute l'importance de ce travail auquel il se propose de donner de l'étendue. Je viens en son nom soumettre à la Convention quelques réflexions

(1) Extrait du Bulletin du bibliophile, avril 1845, p. 459.

à cet égard, afin que sa sagesse approuve ou rectifie notre plan et les mesures nécessaires pour rassembler les faits, constater leur authenticité et remplir l'attente de la nation.

» L'exécution de ce plan offre de grands avantages : d'abord celui de fournir des matériaux à l'histoire d'un peuple qui jusqu'ici n'eut guère que celle des crimes de ses rois, et conséquemment de ses malheurs.

» Les tyrans, leurs flatteurs et les émigrés calomnient aux yeux de l'univers les fondateurs de la République française. Des écrivains prostitués au mensonge et à la cupidité deviennent leurs échos; le recueil que nous préparons sera l'irréfutable réponse aux impostures par lesquelles ils tentent d'empoisonner l'opinion publique.

» Sans doute, quelques crimes, inséparables d'une révolution, ont fait gémir les âmes honnêtes. L'humanité se compose de vérités et d'erreurs, de vices et de vertus. Ces crimes sont les fruits d'un gouvernement qui était sans morale, et de la dépravation d'une cour qui érigeait ses trophées scandaleux sur les débris des mœurs. Dans les faits notoires et secrets de la révolution, dans les correspondances saisies sur les émigrés, dans leur vie privée et publique, dans celle des faux amis de la liberté, nous trouverons l'histoire de ces crimes; nous la mettrons au jour : on verra qu'ils en sont les provocateurs ou les agents; c'est leur propriété, nous la leur laissons : les vertus resteront aux patriotes.

» Ainsi, nous présenterons un contraste dans une série de faits authentiques dédiés à l'inflexible postérité. Sa voix tonnante dévouera les émigrés à l'exécration de tous les siècles. Les peuples détrompés se hâteront d'atteindre leur virilité politique, et les volcans allumés sous les trônes feront explosion.

» Un autre avantage résultant de ce travail sera de fournir des modèles à nos contemporains, à nos neveux, et de trouver en eux des imitateurs. Semons la vertu, et nous recueillerons des vertus. L'exemple de Miltiade enflamma le cœur de Thémistocle, et Thémistocle devint son rival...

» La première des sciences, la morale, a, comme toutes les autres, des principes invariables; mais les principes étant une chose intellectuelle, l'homme peu éclairé éprouve souvent autant de difficulté à les saisir que de facilité à les laisser échapper. L'exemple grave les principes dans l'âme, et d'ailleurs la lâcheté peut contester une maxime, elle ne peut nier des faits...

» Nous nous sommes demandé quels actes de vertu nous étions chargés de recueillir; la Constitution nous a répondu « que la République française a remis ce dépôt sous la garde de toutes les vertus. »

» Ainsi, tous les actes de vertu qui dépassent la ligne ordinaire des efforts de l'homme, et qui ont eu pour objet la destruction du despotisme et l'établissement de la liberté, sont le domaine de notre travail, et l'histoire s'en empare.

» La frugalité est une vertu de tous les temps; mais lorsque les Américains résolurent unanimement de se priver de thé pour écraser le commerce anglais qui les opprimait, c'était chez eux un acte de patriotisme.

» La générosité est de tous les lieux; mais celle de ce citoyen qui, au lieu de sauver les meubles de sa maison enflammée, s'élança au haut du clocher de Saint-Etienne, à Lille,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 DÉCEMBRE 1848.

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Symbole de la France libre,
Je te salue, arbre sacré!
Oh! dans un puissant équilibre,
Crois toujours fort et vénéré!
Planté par les mains de nos pères,
Ton ombre enfin s'étend sur nous;
Baignés de leurs larmes amères,
Pour nous seuls tes fruits seront doux.

Ah! si jamais grondait l'orage...

Que nos bras unis

Des vents ennemis

Conjurent la rage!

Toujours, toujours, nous le jurons,

Sur toi le pur soleil répandra ses rayons!

Nous le jurons!

Arbre chéri, pieux emblème,
Enfin ton sens est éclairci,
Et déjà tes ennemis même
Sous tes rameaux ont un abri.
Tes fleurs ont de sûres promesses;
Ta sève est riche de vigueur.
A tes pieds, fatales déesses,
Expirent la Haine et la Peur.

Ah! si jamais grondait l'orage...

Que nos bras unis

Des vents ennemis

Conjurent la rage!

Toujours, toujours, nous le jurons,

Sur toi le pur soleil répandra ses rayons!

Nous le jurons!

De tes innocentes racines
Notre sol nourrit le trésor
Dans l'air tes semences divines
Au loin volent, volent encor.
Germes féconds d'indépendance,
Portez, messagers de nos droits,
Aux peuples l'amour de la France,
Et l'épouvante à tous les rois.

Ah! si jamais grondait l'orage...

Que nos bras unis

Des vents ennemis

Conjurent la rage!

Toujours, toujours, nous le jurons,

Sur toi le pur soleil répandra ses rayons!

Nous le jurons!

Sous ton joyeux et vert feuillage,

Moins pesants seront nos labeurs :

Le champ semé par l'esclavage

Enfante la honte et les pleurs.

Mais ton culte, sublime idole,

Réchauffe le cœur attristé.

Sur nos fronts luit ton auréole,

Le signe de la Liberté!

Liberté, si l'on te menace...

Tous nos cœurs unis

De tes ennemis

Confondront l'audace!

Toujours, toujours, nous le jurons,

Sur nous ton pur soleil répandra ses rayons!

Nous le jurons!

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

Wenceslas et Sophie observent ce qui se passe, stupéfaits de tant d'audace.

A la vue de ces préparatifs, le soldat s'élança vers le bateau.

Edgard lève son épée...

Mais le soldat jette sa lance par terre en s'écriant :

— Ah! vous voulez sauver l'empereur!... Attendez... attendez, mes amis, je vais tenir l'échelle!

Et, lesté, agile, dans la position favorable où il se trouve sur le seuil de la poterne, le soldat tend à la croisée, à l'aide de sa lance, le haut de l'échelle de corde garni de crampons, et en assujettit l'extrémité à terre.

Puis il frappe dans ses mains en disant à voix basse :

— Maintenant... ça y est... ils vont descendre, et vive la joie!

De tous côtés on demeure étourdi, frappé de stupeur. Mais le sort en est jeté... Les prisonniers prennent courage. Les princes, puis ensuite Norberg, escaladent la fenêtre, descendent l'échelle, et s'élancent dans le bateau.

Les plus doux cris de joie se font entendre. La princesse serre sa chère Lénore dans ses bras.

— Au large!... au large! Eloignons-nous, commande Wenceslas. La barque va virer de bord, mais le lancier, saisissant le crampon resté sur le bord, ramène la proue à lui, et saute dans le bateau en disant :

— Ah! c'est ainsi qu'on oublie les amis?

— Dieu me damne! c'est Ratisbonne, s'écrie l'empereur.

— Pour vous servir, mon prince, répond-il en ôtant son casque.

— Etrange rencontre! dit Norberg à part lui.

— Ratisbonne! s'écrie Edgard; c'est admirable!... Moi qui allais lui passer mon épée au travers du corps!

— C'est dans cette gracieuse intention que vous mettiez flamberge au vent?

— Sans doute; je vous prenais pour un lancier en sentinelle.

— J'en avais un peu l'air.

— Silence! silence! dirent plusieurs voix. Nous sommes encore en vue du château... sous la portée de ses archers. Naviguons à tour de rames.

C'était alors le page et Ratisbonne qui tenaient les avirons et fendaient les eaux. Bientôt l'antique château-fort disparut dans la nuit, les maisons du faubourg s'enfuirent sur le rivage; on ne vit plus que des rochers et des landes solitaires. Les fugitifs respirèrent en

pour arracher aux flammes le bonnet de la liberté, porte le double caractère de l'impitoyable et du civisme. Telle est encore la générosité de ce Mayennois qui voulait que, par préférence, on établît des redoutes sur chacune de ses terres. « Battez les ennemis, disait-il, et je serai assez payé. »

» La République française déclare dans sa Constitution qu'elle honore la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale et le malheur.

» La loyauté : nous citerons ces canoniers condamnés aux arrêts, qui demandent à sortir pour combattre l'ennemi et retourner ensuite en prison.

» La piété filiale : on verra figurer dans ce recueil cet enfant qui sollicite de nos commissaires à Bayonne la permission de combattre et de mourir à côté de son père. Nous mettrons ce fait en parallèle avec celui du vétéran Jolibois, qui, le matin de la bataille de Jemmapes, apprenant que son fils a déserté, court prendre sa place, et s'écrit à chaque coup de fusil qu'il tire sur l'ennemi : « Ah ! mon fils, faut-il que le souvenir douloureux de ta faute empoisonne des moments si glorieux ? »

» La République française honore le courage : brave Labretche, ton nom se présente ici : La nation t'a décoré d'un sabre; souffre qu'à ton côté, et pour que tu lui serves de modèle, nous placions un enfant de Saint-Jean-Pied-de-Port, également armé par la nation, le jeune Harispe qui, pour sauver son frère, s'avance sur un grenadier espagnol, le pistolet à la main, et le fait prisonnier.

» Elle honore la fidélité à la patrie : ainsi nous rappellerons ce lieutenant-colonel de hussards qui, prisonnier et ayant la cuisse cassée, aime mieux souffrir que de voir la main impure d'un émigré bander ses plaies.

» La République française honore la vieillesse : les Assemblées Nationales se sont levées à l'aspect du vieillard du Jura, des vétérans invalides et d'une négresse octogénaire; elles auront la gloire d'avoir ressuscité dans nos mœurs une vertu patriarcale et si célèbre dans la haute antiquité.

» Enfin la République française honore le malheur : nous avons vu autrefois les courtisans et les sangsues du peuple parler d'humanité, et nous avons vu nos soldats exercer l'humanité, partager leur pain avec les malheureux montagnards des Alpes; nous les avons vus, sur le champ de bataille, prodiguer les soins les plus tendres aux ennemis blessés...

» Les enfants n'y seront point omis; nous y placerons honorablement ce tambour, âgé de treize ans, à qui on coupe une main, et qui de l'autre continue à battre le rappel...

» Et vous, généreuses citoyennes, dont plusieurs ont partagé le sort des combats...

» Vous, pauvres artisans qui dans le trésor de l'Etat avez porté le denier de la veuve, le prix de vos sueurs... nous anticiperons les témoignages de la postérité à votre égard.

» La masse des vrais citoyens a multiplié ses sacrifices pour conquérir et maintenir la liberté; il faut donc que la marche et le développement graduel de l'esprit public soient retracés de manière à faire connaître à ceux qui nous seconderont ce que furent les Français dans les diverses époques de la Révolution, et ce qu'il leur en a coûté pour léguer le bonheur aux générations futures.

» Dans cette galerie de portraits, la patrie en deuil contempera les législateurs assassinés pour avoir voté la mort du tyran; et ce récit gravera dans les cœurs, en traits ineffaçables, les dogmes politiques qui établissent la haine de la royauté et du fédéralisme.

» La voix de la France entière sollicite ou plutôt exige impérieusement la réforme de l'éducation, qui seule peut remédier aux altérations de la morale publique, mais dont les formes actuelles, très vicieuses, laissent flotter l'opinion lorsqu'elles ne l'égareront pas. Un des moyens les plus efficaces pour l'épurer et la fixer, c'est la connaissance des faits héroïques de la Révolution; elle doit être classique...

» C'est ainsi que, traçant à leurs élèves la route de la vertu, les instituteurs nationaux mériteront la confiance de la République.

» Avec quelle joie, entourés de leurs enfants, les chefs de

famille leur raconteront les événements dont ils auront été les contemporains, les témoins, surtout lorsqu'eux-mêmes auront glorieusement figuré sur la scène ! « Vois, dira le père à son fils, comment j'ai payé mon tribut à la patrie : et lorsqu'entré dans la tombe, j'aurai payé tribut à la nature, en te rappelant ce que je fus, pense à ce que tu dois être. Elle est rigoureusement vraie dans une république, cette maxime que chacun est fils de ses œuvres. Ainsi, l'estime que j'ai acquise est mon patrimoine; mais elle ne sera pas ton héritage. Si tu ne marches pas sur les traces de ton père, son exemple sera pour toi un reproche accablant; et la compagne raison, en donnant du relief à ses vertus, montrera d'une manière plus saillante ta flétrissure... »

» Evoquons les ombres de ceux qui ont péri pour la patrie, formons-en la première colonne de ces hommes illustres qui s'avancent vers l'immortalité.

» Vous qui vivez encore et dont on peut citer des actions généreuses, souvenez-vous que la défiance sans exagération est une vertu des peuples libres. Le Français, toujours trop confiant, s'est vu contraint de dévouer à l'horreur des siècles des hypocrites qui avaient usurpé son amour; il ne veut plus d'idoles : pour conserver sa liberté, un peuple doit louer rarement et n'admirer jamais. Ainsi, en inscrivant dans les fastes du patriotisme le nom d'un vivant, l'éponge sera placée à côté du pinceau. Nous dirons : Voilà ce qu'il est aujourd'hui, nous verrons ce qu'il sera demain.

» Citoyens, il est inouï dans l'histoire qu'un grand peuple combattant par des efforts soutenus pour sa liberté ait jamais succombé; et quel peuple sublime que celui qui couvre le sol de la France ! Mais rappelons-nous sans cesse que l'ignorance et le vice sont les créateurs, les appuis de la tyrannie. Qu'on ne nous dise pas qu'il est des circonstances où l'on doit voiler les statues de la Justice et de la Morale. Tout doit leur être subordonné : le patriotisme sans probité est une chimère, et la liberté ne serait qu'un frêle édifice, si elle n'était fondée sur la lumière et la vertu. »

Les nouvelles de Rome et du pape sont fort contradictoires. Notre correspondance parisienne nous donne une dépêche lue à l'Assemblée Nationale et annonçant l'embarquement de Pie IX pour la France; d'un autre côté, les journaux de Marseille annoncent qu'il s'est rendu à Naples. Il faut donc attendre la confirmation de l'une ou l'autre nouvelle.

Nouvelles de Pie IX.

Le capitaine Cambiaggio, commandant le *Courrier de Corse*, arrivant de Naples, d'où il est parti le 27 novembre, a annoncé l'arrivée du pape à Gaète. Le saint-père a débarqué dans le port le 26. Sitôt que le roi de Naples a appris son arrivée, il s'est rendu avec la famille royale et toute sa cour auprès de l'illustre exilé, auquel il a fait ses offres de services. Le saint-père, qui a gardé le *Ténare* à sa disposition dans le port de Gaète, est resté dans cette ville.

— Les préparatifs de l'expédition continuent. On attend d'un moment à l'autre les frégates à vapeur le *Montezuma* et le *Christophe-Colomb*, qui, avec le *Magellan*, doivent transporter les troupes sous les ordres du général Mollière.

On sait maintenant que l'expédition doit se diriger sur Civita-Vecchia.

Hier matin l'amiral Tréhouart est arrivé dans notre ville pour prendre le commandement de cette flottille et a immédiatement arboré son pavillon à bord du *Magellan*.

M. de Corcelles, dont le général Cavaignac a fait connaître la mission à l'Assemblée Nationale, est aussi arrivé hier à Marseille. M. de Corcelles s'est embarqué sur le vapeur de l'administration des postes l'*Osiris*, qui a été détourné de son service ordinaire du Levant pour transporter l'envoyé de la République française auprès du saint-père.

L'*Osiris* était encore hier au soir dans notre port, mais on s'attendait à ce qu'il prendrait le large dans la nuit.

Une dépêche télégraphique du ministre de la guerre, en date du 28, annonce à l'autorité militaire de la division que la première brigade de la première division de l'armée des Alpes a reçu l'ordre de se mettre en marche immédiatement pour Marseille et Toulon, d'où elle sera dirigée vers les Etats-Romains, si les circonstances l'exigent. (Sémaphore du 1^{er} décembre.)

— Le *Courrier Corse* a annoncé que la flotte française était mouillée le 27 à Bahia, dans le golfe de Naples. Il y avait seulement dans le port trois vapeurs : le *Pluton*, le *Pingouin* et le *Salammandre*. Notre flotte, à cette date, n'avait fait encore aucun mouvement. L'amiral Baudin était toujours à bord du *Friedland*.

Une nouvelle des plus fâcheuses nous est arrivée par ce courrier. Nous voulons parler d'un sinistre maritime bien déplorable. Le vaisseau le *Jemmapes* a fait côte dans les parages de Civita-Vecchia. On espère cependant que ce beau navire pourra être renfloué.

Le *Courrier Corse* a déclaré qu'à son passage à Civita-Vecchia le pays était tranquille et qu'aucun nouveau mouvement n'avait eu lieu à Rome.

A Gênes, une assez vive agitation régnait dans la population. Des cris de *A bas le ministère* ! avaient été poussés dans une revue de la garde nationale. (Idem.)

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 1^{er} décembre.

Autant hier il y avait d'agitation, autant aujourd'hui il y a de calme dans l'Assemblée. Hier la salle était passionnée, aujourd'hui il y a calme plat. La cause apparente de la lutte d'hier était l'initiative prise par le gouvernement à l'occasion des événements de Rome, mais la cause vraie, au moins pour un grand nombre, était le désir d'ébranler Cavaignac d'abord dans l'esprit de l'Assemblée, puis de ruiner sa candidature dans le pays. Ce désir n'était un mystère pour personne.

Dans les circonstances difficiles où se trouve la France, il lui faut un président honnête, énergique, d'une capacité éprouvée. Or, quel est le candidat qu'on oppose au général Cavaignac ? On lui oppose un inconnu (car je veux bien oublier les folles aventures de Strasbourg et de Boulogne). Quelles sont, pour ses intimes, les qualités qui distinguent Louis Bonaparte ? L'un d'eux, membre de la réunion de la rue de Poitiers, me disait aujourd'hui : *C'est un bon jeune homme, il n'est pas méchant*. C'est là une qualité éminente pour un précepteur, mais pour le chef d'une grande nation cette bonté est peu rassurante. « Il sera bien entouré, me répondit mon collègue; il s'appuiera sur MM. Molé, Thiers, Barrot et autres... »

Le puissant appui que M. Molé ! Avec sa figure amaigrie, ses yeux caves, sa faiblesse physique, il n'exercera jamais une grande influence dans une assemblée. Je comprendrais qu'un candidat s'appuyât sur Dupont (de l'Eure), sur ce nom toujours vénéré; mais sur M. Molé, successivement serviteur de Napoléon, juge du maréchal Ney, courtisan de Louis XVIII et de Charles X, confident de Louis-Philippe, c'est une fuite, car un pareil appui donne la mesure des sentiments républicains de Louis Bonaparte.

On raconte que déjà les postes les plus importants sont distribués aux divers membres de la famille. Pierre Bonaparte sera nommé gouverneur de l'Algérie; Jérôme, l'ex-roi de Westphalie, prendrait le gouvernement de l'hôtel des Invalides; le prince Murat, le prince Napoléon, fils de Jérôme, ne seront pas oubliés. C'est un bruit de couloir.

A ce moment le nègre Luizzi Mathieu monte à la tribune; l'Assemblée lui accorde immédiatement la plus bienveillante attention. Sa prononciation est vicieuse, on le comprend difficilement; cependant quelques unes de ses paroles soulèvent les murmures approbateurs des représentants qui siègent près de la tribune. Sa dernière phrase, que je n'entends pas, irrite le citoyen Lasteyrie qui blâme sévèrement le langage de notre collègue Luizzi Mathieu. Ce dernier explique sa pensée, et l'on reconnaît que, s'il a été mal compris, c'est d'une part, parce qu'il éprouve une difficulté matérielle à parler, et, d'autre part, parce qu'il parle le français comme les nègres du *Charivari*.

J'avais oublié de vous dire que le président du conseil a annoncé à l'Assemblée que le pape avait quitté Rome et se dirigeait vers la France. Un bâtiment français était allé le recueillir.

M. Poujoulat, qui, avant l'ouverture de la séance, avait eu maille à partir avec Pierre Bonaparte et Murat à raison de ses paroles d'hier sur Charles Bonaparte, prince de Canino, monte à la tribune, et, un journal italien à la main, il justifie ses paroles d'hier.

Le ministre des finances soumet quelques observations à l'Assemblée avant qu'on entre dans l'examen de son budget.

Il est cinq heures.

Paris, le 1^{er} décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'Assemblée a offert hier un spectacle assez singulier. Pendant la discussion sur les affaires d'Italie, M. Baze s'épanouissait de bonheur, M. de Maleville applaudissait; M. Thiers, M. Molé,

liberté.

— Ah ça ! mon brave Ratisbonne, dit alors l'empereur, par quel hasard te trouvais-tu là ?

— Par bonheur, mon prince.

— Sans doute... mais encore ?

— Ah ! voici. Je me suis éloigné de vous, monseigneur, il y a environ six semaines, pour une haute mission dont je m'étais investi moi-même et de laquelle je vous rendrai compte plus tard... J'avais employé un mois à cette expédition, et quittais à peine les montagnes les plus sauvages de la Bohême, lorsque j'appris la catastrophe qui vous avait subitement enlevé à l'empire. J'arrivai bride abattue à Prague pour me constituer prisonnier auprès de vous...

— Mais on t'a refusé cette grâce, mon digne ami. Tous ceux qui m'aimaient étaient sévèrement éloignés de moi, dit avec amertume Wenceslas.

— Alors, reprit Ratisbonne, pour approcher au moins des murs que vous habitez, et dans le vague espoir d'arriver jusqu'à vous, j'achetai l'équipement d'un lancier et je m'en revêtis. Je n'aimais guère à me sentir métamorphosé en lourd lansquenét, ajouta le jeune seigneur en promenant les yeux sur sa personne; mais il n'y avait pas à choisir. Je vins ce soir rôder autour des murs du château, espérant me confondre avec les lanciers de la garde. En effet, je pénétrai dans la première cour. Là, comme je regardais de tous côtés, je vis venir à moi un homme enveloppé d'un manteau et couvert d'un feutre qui ne laissait pas voir l'ombre de son visage; il me dit brusquement : « Lancier, à la poterne du bord de l'eau. Reste en faction, et, au moindre mouvement de ce côté, appelle aux armes. »

— Mille morts !... interrompit Wenceslas, il paraît qu'un ennemi était instruit de nos desseins.

— N'ayant rien de mieux à faire, j'obéis, reprit Ratisbonne. Depuis près d'une heure j'étais au poste indiqué, ayant une voûte noire sur la tête et une vague de la rivière pour tapis de pied. Pour la première fois je songeais au sort du soldat en sentant le poids de son armure et le froid de ces nuits passées à la belle étoile. Je vis venir de loin un petit bateau, c'était celui qui portait de si hautes destinées. A la manière appliquée et mystérieuse dont il manœuvrait sous les fenêtres de la prison, je commençai à sympathiser vivement avec lui. Quand il toucha aux murs du château, je n'eus plus de doute sur ses projets, et vous savez si je les ai servis de bon

cœur !...

— Oh ! le coup de main a été aussi habile qu'heureux.

— J'agissais avec d'autant plus de certitude qu'à la lueur de la lanterne je venais de reconnaître notre brave page Edgard, et rien qu'à une boucle de ses cheveux blonds tombant de dessous le chapeau de paille, j'avais deviné aussi la plus jolie femme de la cour sous le costume de batelière.

— C'est vrai, dit en riant Edgard, nous voici tous déguisés comme pour une fête.

— Et quelle plus belle fête que la délivrance de nos souverains ? dit Lénore.

On approchait de la maison du passeur d'eau, où Edgard et Lénore devaient se rendre seuls. Avant d'arriver là, on choisit l'endroit le plus désert pour aborder.

Le ciel s'était éclairci, et, à la lueur des étoiles, laissait apercevoir les objets du rivage. Un rocher s'avancant sur les eaux, et formant à sa base une petite anse voilée de tous côtés, offrit un lieu sûr pour débarquer. La berge était très élevée et couverte de hauts taillis qui dérobaient la vue d'un petit hameau caché dans leur feuillage, et d'où on entendait seulement jaillir la voix hâtive du coq des chaudières.

Ce son isolé qui, au milieu du plus profond silence, marquait le cours du temps et annonçait la fin de cette nuit, réveilla une sensation poignante dans le sein de Lénore; elle se rappela plus vivement que cette nuit qui venait de s'écouler avait emporté le dernier espoir qu'elle eût de trouver grâce devant ces terribles juges, que cette nuit avait peut-être entendu la condamnation suprême.

L'empereur mit pied à terre, suivi de son page et de Ratisbonne; ceux-ci aidèrent la princesse à passer de la barque sur le rivage.

— Oh ! la campagne ! dit Sophie en embrassant du regard les landes et les bois sauvages, la campagne ! nous sommes sauvés !

Lénore entendit cette parole. Elle était restée dans le bateau et pouvait un instant se recueillir. Elle contempla l'étendue de son sacrifice; une exaltation puissante mouillait ses yeux de larmes. Dans un élan irrésistible de l'âme vers Dieu, elle se jeta à genoux, tourna son visage vers le ciel, pressa ses mains jointes contre sa poitrine et s'écria :

— Oui, elle est sauvée... et moi... je suis perdue !

Elle était seule au pied de ce roc sourcilieux, sur la planche faible

et vacillante de la barque. Son grand chapeau était tombé près d'elle; la pâle clarté de la nuit entourait sa tête d'une douce aureole; les rayons des étoiles se réfléchissaient dans ses yeux purs et célestes comme eux; son ombre svelte et flottante s'étendait sur le miroir de l'eau.

— Oh ! quel dévouement sublime est caché dans cette nuit ! dit une voix près d'elle.

La jeune fille se releva en tressaillant.

— Vous étiez là, conte ! dit-elle avec un vif saisissement en apercevant Norberg qui, sans qu'elle le sût, était resté près d'elle dans le bateau, et qui venait sans doute par ses paroles de deviner son funeste secret.

— Lénore, dit-il, qu'avez-vous fait ?

— Vous savez ?...

— J'ai entendu ce que vous disiez tout bas à Dieu.

— Oh ! alors, gardez-en bien le secret... que la princesse Sophie ignore toujours que son salut a été acheté aux dépens du mien !...

— Elle pleurerait amèrement sa liberté si elle apprenait ce qu'il vous en doit coûter.

— Mon Dieu ! dit Lénore, qui aurait pu prévoir tout ce qu'il y avait de fatal dans ces lois impérieuses qui m'appelaient chacune d'un différent côté et marquaient toutes deux la nuit du quinze novembre ?

— Vous-même, Lénore, dit le comte d'une voix tellement sourde et altérée, qu'on l'entendait à peine, vous qui savez que cette fatalité étrange contenait peut-être votre arrêt de mort, vous ne connaîtrez jamais tout ce qu'elle entraînait d'épouvantables malheurs.

Lénore resta un moment immobile à ces paroles incompréhensibles; mais bientôt le courage lui revint à l'âme; elle passa ses mains sur son front pour en chasser la terreur, secoua ses beaux cheveux en arrière, comme pour regarder en face sa destinée, et dit d'un accent intrépide :

— Quoi qu'il en soit, songeons à accomplir notre tâche.

Puis elle s'élança sur le rivage et rejoignit les princes avec une contenance ferme et paisible.

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

les Bonaparte et leurs plus chauds amis n'avaient que des rires de pitié.

M. Louis Bonaparte était absent comme toujours.

— MM. Thiers et Molé n'étaient pas d'avis que M. Bonaparte fit paraître la circulaire qu'on a lue. Il a insisté pour la publier; alors ils y ont fait d'assez nombreuses corrections, et y ont ajouté des promesses nouvelles, pour que tout le monde en eût sa part.

Les quatre principaux conseillers de M. Bonaparte sont : M. Molé, qui a voté la mort du maréchal Ney; M. Thiers, qui a fait arrêter ce prétendant, à Boulogne, en 1840; M. Larochejaquelein, dont le nom rappelle la guerre civile, et qui va disant partout qu'il a cru un instant la République possible, ce qui veut dire qu'il n'a plus cette foi; enfin M. Abbatucci, ancien membre de la gauche dynastique, dont la République a fait successivement un conseiller à la cour d'appel de Paris, un premier président de la cour d'appel d'Orléans et un conseiller à la cour de cassation. M. Abbatucci n'est pas satisfait peut-être. Il est vrai que, Corse, M. Abbatucci ne pouvait se dispenser de servir un Bonaparte; c'est une opinion géographique.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 1^{er} décembre.

Les députés prussiens refusent de se rendre à Brandebourg. L'Assemblée qui y était réunie le 26 se composait seulement de 454 députés, au lieu de 203 exigés par la loi.

L'hôtel où se réunissaient les députés qui résistent a été attaqué trois fois par les troupes qui en ont expulsé les députés.

Les nouvelles de Rome occupent beaucoup, mais sans agiter.

La hausse a fait encore de nouveaux progrès. Avant l'ouverture, le 3 était monté dans la matinée à 63 90; il a ouvert au parquet à 66 fr. Il est tombé un moment à 63 90; mais il a bientôt remonté à 66 35, où il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté à 66 20.

Les fonds ont rencontré une telle fermeté, qu'il y a lieu de croire que la hausse n'est pas encore à son terme.

Le 3 0/0, fermé hier à 43, a fermé à 43 15, son cours le plus haut.

Les actions de la Banque ont continué leur mouvement ascensionnel et a fermé à 1305.

Les obligations de la ville ont baissé à 1120.

Les chemins de fer ont fermé, savoir :

Chemin de fer de Paris à Orléans	600
— de Paris à Rouen	355
— d'Avignon à Marseille	160
— de Strasbourg à Bâle	77 50
— du Centre	215 »
— d'Orléans à Bordeaux	365
— du Nord	343 75
— de Paris à Lyon	357 50
— de Paris à Strasbourg	327 50
— de Tours à Nantes	312 50

BOURSE DE LYON DU 2 DÉCEMBRE 1848.

Les idées de hausse gagnent peu à peu du terrain à notre bourse. Le 5 0/0 s'est traité à 66 10, et reste demandé, malgré d'assez nombreuses réalisations.

Le chemin de fer d'Orléans se rapproche des cours de Paris; le Rouen, le Nord et le Marseille sont très demandés au-dessous de Paris.

Les mines de la Loire ont ouvert à 232 75, demandées.

Les fonderies de l'Horre, de la Loire et de l'Ardèche, les gaz de Lyon, les obligations de la Loire sont recherchés aux cours cotés.

Les actions de la Banque sont toujours offertes beaucoup au-dessous des cours de Paris.

On lit dans l'Observateur Belge :

« Vous vous rappelez que l'initiative qu'avait prise M. l'abbé Fayet, évêque d'Orléans, pour adresser au clergé une circulaire en faveur de la candidature de Cavaignac, avait été en quelque sorte désavouée par M. Parisis, évêque de Langres.

» Voici qu'il arrive sur cette affaire des éclaircissements d'une nature assez piquante.

» J'ai sous les yeux une lettre écrite par l'évêque d'Orléans à son collègue de Montauban, et dans laquelle M. l'abbé Fayet déclare que, dans la réunion des représentants, membres du clergé, qui eut lieu pour la question des candidatures, ce n'est pas lui, évêque d'Orléans, qui a proposé à ses collègues la candidature du chef actuel du pouvoir exécutif. Cette proposition a été faite, devinez par qui? par l'évêque de Langres lui-même, et elle fut appuyée par tous les assistants moins deux, qui se bornèrent à s'abstenir. « Il est bien vrai, dit M. Fayet, qu'il ne fut pas convenu que ce qui venait d'être décidé » serait rendu public. »

» J'ajouterai pour mon compte que ce n'est pas, en effet, contre le choix du candidat, mais contre la publicité donnée à ce fait, que M. Parisis a formulé sa protestation... »

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 30 novembre.

INTERPELLATIONS.

LE CITOYEN LAROCHEJAQUELEIN répond au citoyen Dufaure qu'il est certain que les frégates ne sont pas encore parties; tout est encore entier, l'Assemblée est encore souveraine, il n'a plus rien à dire.

LE CIT. LAMORICIERE, ministre de la guerre : Je n'ai à dire qu'un mot pour répondre à l'interpellation.

Dimanche soir, une dépêche télégraphique est partie de Paris pour Marseille; elle donnait l'ordre d'y faire arriver de Toulon quatre frégates et la brigade Mollière, en garnison dans les environs. Depuis lors, nous n'avons reçu aucune réponse, ni de M. de Corcelles, ni de l'arrivée des dépêches, ni de l'exécution de nos ordres; nous ne pouvons rien dire de plus aujourd'hui.

LE CIT. LAROCHEJAQUELEIN : L'expédition doit-elle partir avant la délibération de l'Assemblée?

LE CIT. LAMORICIERE, d'une voix énergique : Oui!

LE CIT. LAROCHEJAQUELEIN : En ce cas, vous faites une usurpation de pouvoir. Ce n'est pas moi, à coup sûr, qui me plains d'une intervention en faveur du saint-père; à mon point de vue, j'irais beaucoup plus loin que le gouvernement, mais je ne ferais rien sans l'assentiment de l'Assemblée.

LE CIT. POUJOLAT : Je désire donner à l'Assemblée un renseignement. On a parlé de réconciliation entre le pape et son peuple. Voici un fait qui va vous édifier sur ce point. (Mouvement d'attention.)

Le 21 novembre, à la chambre des députés à Rome, M. Potenzi, membre de cette chambre, a proposé de voter au saint-père une adresse de respect et de fidélité. Un autre honorable député, M. Bonaparte, prince de Canino, a combattu vivement la pensée de cette adresse. (Mouvement général.)

De toutes parts : Oh! oh! (Rires, rumeurs.)

LE CIT. POUJOLAT : J'ai l'honneur de répéter qu'un honorable

membre, M. Bonaparte, prince de Canino, a combattu ce projet d'adresse de respect et de fidélité au pape, et que la majorité de l'Assemblée a refusé de le voter. (Murmure général.)

LE CIT. JULES FAYE : Tout à l'heure le ministre de l'intérieur vous a dit que la résolution prise par le gouvernement n'impliquait pas une déclaration de guerre. Que ce ne soit pas une déclaration de guerre en forme, cela est évident; mais je soutiens que cela est un cas de guerre.

Donner à un envoyé des instructions portant qu'il aura le droit, dans le cas où la liberté du pape serait menacée, de faire débarquer des troupes, c'est le mettre aux ordres du pape; si donc le pape déclare qu'il ne se trouve pas en sûreté, nos troupes débarqueront, et ce sera un cas de guerre.

A quelle époque a été prise la détermination qui fait l'objet de ce débat? On nous a répondu que c'était dans la journée de dimanche; je demande dès lors pourquoi le gouvernement n'en a pas informé l'Assemblée dès le lundi, et pourquoi il est resté en sa présence pendant toute une séance sans la consulter. C'était le moyen de rendre la manifestation plus imposante.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, président du conseil : On vient de nous parler d'ordres donnés le dimanche, et dont l'Assemblée n'aurait pas été informée assez tôt.

Dans la journée du dimanche, nous avons donné l'ordre aux frégates à vapeur de se rendre à Marseille pour embarquer des troupes; nous avons, d'un autre côté, expédié des ordres d'embarquement au général Mollière; mais nulle instruction n'a été donnée, ni à la marine, ni au général, sur la destination de l'expédition.

Si l'Assemblée n'a pas été informée de ces faits dans la séance de lundi, c'est que la délibération du conseil s'est prolongée si tard, que M. de Corcelles a été obligé de se rendre directement au chemin de fer, faute d'avoir pu arriver à l'administration des postes avant le départ de la malle-poste.

On nous reproche d'avoir méconnu les droits de l'Assemblée! C'est le reproche qui me touche le plus, parce que c'est celui que je me suis le plus attaché à éviter depuis cinq mois.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que ce scrupule est venu bien tard à nos adversaires, car mardi il y avait quinze heures à peine que M. de Corcelles avait quitté Paris, et il était facile de le contremander.

Mardi, nous avons informé l'Assemblée de ce que nous avions fait; nous lui avons fait connaître les instructions générales données à M. de Corcelles.

Ce jour-là, mardi, nous avons demandé à l'Assemblée, pour plus amples explications, de les remettre à aujourd'hui.

De deux choses l'une : ou les adversaires d'aujourd'hui se sont aperçus lundi de notre excès de pouvoir, ou ils n'ont pas compris.

S'ils n'ont pas compris, je m'étonne qu'ils veuillent aujourd'hui amener l'Assemblée à confesser la même inintelligence; s'ils savaient quelque chose lundi, je m'étonne de leur silence. Il ne s'agissait que de demander à l'Assemblée une demi-heure de discussion pour savoir si nous avions outrepassé nos devoirs. C'est une question constitutionnelle; je demande pardon de l'expression. L'Assemblée comprend que je n'assimile en aucune façon notre gouvernement au gouvernement précédent; je n'ai voulu me servir que d'un mot connu. (Très bien!)

LE CIT. LAROCHEJAQUELEIN : Je viens expliquer pourquoi je n'ai pas eu les mêmes scrupules mardi. On avait répandu le bruit que le pape était à Civita-Vecchia, que sa vie était en danger. S'il en eût été ainsi, le gouvernement aurait bien fait, car il est des cas où le gouvernement doit agir, sauf à réclamer un bill d'indemnité.

Mais quand nous avons vu les dépêches sur lesquelles le gouvernement a fondé sa résolution, quand nous avons lu la dépêche télégraphique du 25, annonçant que tout est tranquille à Rome, nous avons jugé alors que le gouvernement s'était trop pressé. (Interruption.) J'avoue que je n'ai pas encore bien les habitudes d'un gouvernement républicain, mais il me semble que, sous un pareil gouvernement, c'est l'Assemblée qui est tout, et que le pouvoir exécutif ne doit rien faire que par ses ordres. (Aux voix! aux voix!)

Un ordre du jour motivé impliquant un blâme est proposé et rejeté.

Un autre ordre du jour est proposé par le citoyen Tréveneuc; il est ainsi conçu :

« L'Assemblée Nationale, approuvant complètement les mesures de précaution prises par le gouvernement pour assurer la liberté du saint-père, et se réservant de prendre une décision sur les faits ultérieurs et encore imprévus, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est mis aux voix et adopté par 480 voix contre 65, après qu'on en a fait disparaître le mot *complètement*.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du GAZETTEUR.)

Séance du 1^{er} décembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

Le citoyen Reybel (de la Manche) donne sa démission.

L'ordre du jour est la discussion du budget rectifié de la marine et des colonies.

Les chapitres 8, 9 et 10 sont adoptés sans discussion.

Au chapitre 10 bis, le citoyen Billaut demande que l'on diminue le nombre des bâtiments de la station des côtes d'Afrique, qui sont inefficaces pour réprimer la traite.

LES CIT. DAIN et SCHELOHER demandent, au contraire, que l'on complète les mesures, afin d'arriver à l'extinction de cet abominable commerce.

LE CIT. LACROSSE explique que les mesures sont inefficaces parce que nous n'avons pas de traités avec toutes les puissances, et que les bâtiments capturés se mettent facilement à l'abri du premier pavillon venu.

LE CIT. VERNINHAC, ministre de la marine, promet d'entamer des négociations avec l'Angleterre pour obtenir la diminution du nombre des bâtiments de la station, qui doivent être entretenus au nombre de 26, d'après le traité de 1845.

Le chapitre est adopté ainsi que les chapitres 11 à 20.

LE CIT. LEVAVASSEUR demande au ministre de la marine des explications sur le système général d'administration qu'il compte suivre aux colonies, et notamment si, pour les élections, il entend y continuer le suffrage universel.

Le citoyen Pory-Papy nous a dit qu'il y avait à la Martinique 25,000 hommes de couleur pour un très petit nombre de blancs. En présence d'un système qui tendrait à exclure les blancs de la représentation, y aurait-il quelques garanties pour la prospérité de nos colonies?

Voix diverses : Ce n'est pas la question!

LE CIT. LEVAVASSEUR : Je demande au citoyen ministre s'il se propose de présenter des lois spéciales pour protéger l'avenir de la propriété aux colonies.

LE CIT. CH. DAIN développe quelques-unes des mesures qu'il croit nécessaire de prendre pour l'administration de la Guadeloupe, relativement aux écoles, aux hôpitaux, aux fermes-écoles.

Après quelques paroles du citoyen Laussat, on voit la chambre se garnir presque subitement.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL paraît à la tribune et lit la nouvelle suivante :

« Marseille, 28 novembre 1848, à 6 heures. — Reçu le 1^{er} décembre, à 2 heures 10 minutes.

» Le consul de France à Civita-Vecchia au ministre des affaires étrangères.

» Le pape est parti furtivement de Rome le 24, à 5 heures du soir.

» Rome est calme et indifférente; un vote de confiance a été accordé au nouveau ministère. Le pape se rend en France.

» Le Ténare est allé le prendre à Gaète.

» Pour copie : L'administrateur, ALEXANDRE.

LE CIT. LAUSSAT reprend la parole. Il demande que le gouvernement donne aux consuls les encouragements nécessaires pour l'introduction des travailleurs libres dans les îles.

LE CIT. CH. DAIN revient sur les explications qu'il a données.

LE CIT. LUIZZI MATHIEU (l'orateur est un noir) remercie l'Assemblée de l'acte d'émancipation. Ce sera, dit-il, pour ceux qui l'ont voté un certificat de conscience devant le tribunal d'en haut où il n'y a point de couleur.

Le cit. Luizzi cherche à justifier ensuite ses frères des reproches articulés contre eux dans la presse. Il finit par quelques paroles chaleureuses qui produisent sur l'Assemblée des impressions assez vives, mais d'une nature très diverse.

LE CIT. JULES LASTEXRIE : Il est à regretter qu'on ait entamé ici

une discussion irritante qui ne peut mener à aucune conclusion et qui doit se reproduire plus utilement dans la discussion des lois organiques. Je demande que l'Assemblée regarde du même oeil de bienveillance et les esclaves devenus libres et les maîtres que leur liberté a ruinés, mais qui les uns et les autres ont fait également leur devoir.

LE CIT. LUIZZI explique que le mot de *méchant*, qui lui est échappé, s'adresse, non pas aux colons, mais à une certaine presse qui fait métier d'irriter.

L'incident est clos, le chapitre est voté.

LE CIT. LAUSSAT demande qu'on ajoute 10,000 f. au chapitre des sommes consacrées à encourager l'arrivée des ouvriers blancs dans les colonies.

LE CIT. BINEAU, au nom du comité des finances, regarde, vu l'époque avancée de l'année, le vote de cette augmentation comme inutile.

La discussion continue.

Le *Moniteur* du 29 novembre contient dans sa partie officielle la promulgation des lois suivantes, votées par l'Assemblée Nationale :

1^o La loi relative aux sels étrangers destinés à la pêche de la morue;

2^o La loi relative aux pensions des ouvriers de la marine;

3^o La loi relative au mode de distribution des bourses dans les lycées de la République;

4^o La loi relative au paiement des dépenses des palais nationaux et des établissements de l'ancienne liste civile pendant l'année 1848;

5^o La loi relative au compte des dépenses de sûreté générale faites par la commission exécutive;

6^o La résolution de l'Assemblée Nationale sur la proposition du citoyen Dubeaux tendant à abroger le décret du 20 mars 1848 concernant les sursis judiciaires;

7^o La loi qui autorise la ville de Rouen à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement.

NOUVEAU PLAN D'ORGANISATION DE L'ARMÉE.

D'après ce plan, l'effectif sous les armes serait de 290 ou 292,000 hommes, y compris l'armée d'Afrique, et ainsi répartis :

Infanterie, y compris la légion étrangère, 153,000 hommes;

Cavalerie, 57,000;

Artillerie, 28,000;

Génie, 6,000;

Equipages militaires, 6,600;

Vétérans, 3,000;

Gendarmerie, 16,500;

Etat-major et services administratifs, 2,900;

Officiers de tous grades, 17,390.

L'organisation des corps spéciaux ne serait pas essentiellement

modifiée; mais voici le système que M. le ministre de la guerre

proposerait pour l'infanterie : l'effectif de 150,000 hommes d'infanterie

(déduction faite des 5,000 hommes de la légion étrangère, qui reste

en dehors de cette réorganisation) représenterait 310 bataillons,

forts chacun de 8 compagnies comptant de 40 à 50 hommes.

Sur ces bases voici la combinaison proposée par M. le ministre de

la guerre :

Les cadres de l'infanterie seraient divisés de la manière suivante :

Chaque régiment conserverait sous le drapeau deux bataillons ac-

tifs; les hommes du troisième seraient versés dans les deux premiers

afin d'en renforcer l'effectif, et les cadres du troisième bataillon se-

raient répartis sur toute la surface du territoire pour procéder à

l'instruction de la réserve restée dans ses foyers. Chacun des trois

bataillons du régiment fournirait successivement le cadre du bataillon

d'instruction, afin que les cadres d'un même bataillon ne demeu-

raient pas trop longtemps éloignés du drapeau. Voilà pour les

forces actives et pour le mode d'instruction.

La réserve serait ainsi organisée : Le nombre des cantons est en

France de 2,800 (nombre rond). Sur l'appel de 80,000 hommes,

40,000 seulement étant appelés annuellement pour compléter l'effectif

de 290,000 hommes, il en resterait 40,000 dans leurs foyers, ce

qui pour le total des sept classes présente 280,000 hommes, soit en

moyenne 100 hommes par canton; maintenant les cadres du batail-

lon d'instruction fourniraient à chaque canton 1 officier, 2 sous-

officiers et 2 ou 3 caporaux, qui surveilleraient la formation des

cadres de la réserve, l'instruction de cette réserve et l'entretien de

ses armes, armes qui resteraient en dépôt à la mairie ou à la caserne

de gendarmerie afin d'en prévenir la détérioration.

Enfin, les hommes de la réserve, à une époque déterminée par le

ministre de la guerre de concert avec ceux de l'intérieur et de l'a-

griculture et du commerce, seraient réunis pour recevoir l'instruc-

tion militaire la plus indispensable; ils apprendraient le maniement

et le tir du fusil et l'école de peloton; ils seraient soumis, durant le

le temps consacré annuellement à l'instruction militaire, aux règles

de la discipline, et lorsque le pays aurait besoin de leurs services,

au moment où on les appellerait, on n'aurait pour ainsi dire qu'à les

habiller, et ils pourraient presque immédiatement entrer en ligne.

Enfin, ce système d'organisation militaire serait complété par une

organisation plus régulière de la garde nationale mobilisable.

Il est bien entendu que les armes spéciales, qui exigent une ins-

truction plus étendue, plus complète, qui demandent même de la

part du soldat des connaissances particulières de l'art militaire, ne

recevraient pas l'application de ce plan.

M. le ministre de la guerre estime que l'adoption de ce système

pourrait produire une économie annuelle de 60,000,000 f. sur le

budget de la guerre.

On ne saurait juger dès à présent, et avant toute discussion, le

plan exposé par M. le ministre; mais on ne saurait nier qu'au pre-

mier aspect, il semble présenter les conditions les plus favorables à

une bonne organisation militaire combinée avec l'économie bien

entendue de nos finances. Enfin, quand on songe que ce système

nouveau est le résultat des études d'hommes qui ont une profonde

expérience de l'art de la guerre et de l'organisation militaire, acquise

par dix-huit années de services éclatants, on est disposé à accor-

der quelque confiance à ces idées nouvelles et cependant empreintes

d'un caractère essentiellement pratique.

Voici les principales dispositions du projet de loi sur l'assis-

tance publique déposé par M. Dufaure sur le bureau de l'As-

semblée :

L'assistance publique comprend :

La distribution des secours à domicile;

L'organisation accidentelle des moyens de travail utile;

Le traitement gratuit des malades indigents, soit à domicile, soit dans

les hôpitaux;

Les établissements d'asile pour les enfants, les infirmes et les vieillards;

Les secours aux enfants trouvés, abandonnés ou orphelins pauvres;

Les institutions de prévoyance et d'épargne;

La tutelle administrative et le patronage dans les cas déterminés par les

lois et règlements.

Les administrations spécialement préposées à l'assistance publique, sous

l'autorité des préfets, sont :

Un comité cantonal pour chaque canton;

Un comité local par commune ou par réunion de communes;

Les commissions administratives ou de surveillance pour les éta-

blissements publics, tels que les hospices, hôpitaux et les asiles d'aliénés;

Les administrations chargées de la direction des institutions de pré-

voyance et autres légalement autorisées.

Un conseil supérieur d'assistance publique est établi auprès du ministre de l'intérieur.

L'assistance est temporaire ou permanente. Les citoyens nécessiteux qui réclameront l'assistance permanente devront justifier des conditions de domicile ou autres déterminées par des règlements d'administration publique.

Les ressources dont l'assistance publique dispose sont :
Les dons et souscriptions des particuliers ;
Les revenus des biens propres des comités locaux, ainsi que les prélèvements et autres ressources qui leur sont attribués par les lois ;
Les subventions votées par les communes ;
Les centimes spéciaux votés par les conseils-généraux.

En cas d'insuffisance des ressources ordinaires des communes, les subventions qui pourront être votées par les conseils municipaux en faveur des comités locaux seront soumises à l'autorisation du préfet, lorsqu'elles n'excéderont pas deux centimes additionnels au principal des contributions directes.

Les conseils-généraux sont autorisés à voter chaque année, jusqu'à concurrence de deux centimes spéciaux, la somme qu'ils croiront nécessaire d'affecter, à titre de subvention, à l'assistance publique.

Chronique.

Des citoyens qui désirent avec raison voir la liste électorale aussi exacte que possible adressent depuis quelques jours à la mairie de Lyon des lettres dans lesquelles ils signalent des erreurs, de doubles emplois que présenterait ladite liste.

Dans ces lettres, on ne songe pas à donner les noms et adresses des électeurs à l'égard desquels on demande des rectifications. Or, comme ces lettres ne sont point signées, l'administration ne peut même arriver à obtenir de leurs auteurs les notes complémentaires dont elle aurait besoin pour faire droit, s'il y a lieu, aux observations qu'on veut bien lui adresser.

CONDITION DES SOIES DU 3 DÉCEMBRE. — 68 balles. — Ouvrées, 60 grèges, 8. — Dernier numéro, 159.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de novembre 1848.

Effectif au 1 ^{er} novembre : Hommes.....	451
Femmes.....	160
	611
Admis pendant le mois : Hommes.....	29
Femmes.....	15
	44
Sortis pendant le mois : Hommes.....	16
Femmes.....	3
	19
Effectif au 1 ^{er} décembre 1848 : Hommes.....	464
Femmes.....	170
	634

Spectacles du 3 décembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Fra-Diavolo, opéra-comique. — L'Illusion, ballet-pantomime.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Calvin, ou les Libertins de Genève, drame. — Horace et Caroline, vaudeville.

COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Grande représentation dans laquelle M. Baucher montera le cheval Kieher. — AVIS. M. Soullier a l'honneur de prévenir le public qu'il n'a plus que six représentations à donner.

Nouvelles diverses.

Nous avions heureusement été mal informés en annonçant hier que M. Proudhon avait été blessé par M. Pyat. Le duel n'a pas eu lieu. M. Proudhon a été gardé à vue chez lui par des délégués des associations ouvrières, qui, malgré ses observations, n'ont pas permis qu'il se rendit sur le lieu du combat. Les témoins de M. Pyat étaient retenus eux-mêmes par d'autres délégués des travailleurs.

(L'Événement.)

— Le 30 novembre, à Paris, le conseil de guerre, a condamné à la peine de mort le nommé Huet, chasseur au 24^e d'infanterie légère, déclaré coupable d'une tentative d'assassinat sur son lieutenant.

— Le général Taylor, candidat du parti whig, a été élu président des Etats-Unis ; il a obtenu, les uns disent huit voix, les autres vingt-sept voix au-dessus de la majorité.

— Plusieurs journaux, dit le *Moniteur*, donnent, d'après l'*Avenir* de la Guadeloupe, la nouvelle conçue en termes très confus du meurtre du consul de France à Saint-Domingue. Il n'y a point de consul de France à Saint-Domingue. Il y a plusieurs agents consulaires de divers degrés à Haïti auxquels s'applique la nouvelle de l'*Avenir*. Le journal ne fixe rien à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement n'a reçu, au sujet de cet événement, aucune dépêche officielle. Il est donc, jusqu'à plus ample informé, permis d'espérer que l'*Avenir* a été mal renseigné.

— M. le commissaire général Perrinon quitte la Martinique pour venir siéger à l'Assemblée Nationale ; il a publié une proclamation aux habitants de la colonie dans laquelle il annonce et son départ et l'installation de M. l'amiral Bruat, son successeur.

Nouvelles Etrangères.

PRUSSE.

Le *Moniteur prussien* du 25, portant la date du 26, publie un avis faisant sommation aux députés d'être rendus le 27, à dix heures du matin, à Brandebourg.

On dit que le procureur-général n'a pas voulu admettre l'accusation de haute trahison contre les ministres.

La plus grande incertitude continue de régner sur l'issue des événements.

Les dernières nouvelles sont du 25. A Brandebourg, tout se préparait pour la réunion de l'assemblée constituante qui devait avoir lieu le 27. Il paraissait à peu près certain que, sauf la gauche,

toutes les fractions de l'assemblée se rendraient à Brandebourg ; mais on continuait à penser que si la résistance continuait contre les vues de la couronne, celle-ci aurait recours à la dissolution.

BELGIQUE.

Le *Liberal Liégeois* annonce que la peine de mort prononcée contre les condamnés politiques dans l'affaire de Risquons-Tout vient d'être commuée en une détention à temps, et par catégories pour la durée de la peine, qui sera subie dans la citadelle de Huy :

Pour MM. Spilthorn, Mellinet, Tedesco, Bailliu, Guelton, Coopmans, Mathieu, Calonne, Perrin, en vingt années de réclusion ;
Pour MM. Delestré, Derudder, Carnel, Jouannin, Noukel, Baeten, Bourgeois, Declercq, en quinze années de réclusion.

— Un autre arrêté royal attribue à la citadelle de Huy le titre de succursale de la prison de Vilvoede.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

Au rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Vous voudrez bien insérer dans votre plus prochain numéro la note suivante :

Le 19 octobre dernier, un incendie violent s'est déclaré chez moi et a détruit ma maison et mon mobilier assurés à la compagnie la *Paternelle*. Je dois dire que cette compagnie s'est empressée de procéder au règlement de ce sinistre, et qu'à l'heure qu'il est, je suis désintéressé de la manière la plus satisfaisante.

Agréer, etc.

JEAN-BAPTISTE BONNET.

Givors, le 24 novembre 1848.

AUX COMMIS ET OUVRIERS DÉMOCRATES.

Leçons spéciales d'écriture, d'orthographe, de calcul et d'italien. S'adresser rue Lanterne, n° 22, au 1^{er}.

COURS PRÉPARATOIRES

Au baccalauréat ès-lettres, ès-sciences physiques, ès-sciences mathématiques, AUX ÉCOLES POLYTECHNIQUE, ADMINISTRATIVE DE SAINT-CYR, ETC.

Par MM. FERRAZ, licencié ès-lettres, et VIAL, licencié ès-sciences mathématiques, rue Neuve, n° 19, au 3^e.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la *PÂTE DE GEORGE*, pharmacien d'Épinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de POITRINE, les RHUMES et les ENROUEMENTS. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, n° 16 ; VERNET, place des Terreaux, n° 15 ; BRUNY CHANEL, rue Lanterne, n° 15, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne : GARNIER - MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1 ; Chalon-sur-Saône : FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue ; Mâcon : FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Etude de M^e Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, n° 5.

VENTE par voie d'expropriation forcée, par-devant le tribunal civil de Lyon, de **Vastes Immeubles** situés en la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, territoire de Saint-Fortunat, et d'une **Maison** construite en pierres de taille, sise à la Croix Rousse, lieu des Tapis, cours projeté, en cinq lots, sans enchères générales, au préjudice de François Tournissout.

Il sera procédé à cette vente le samedi vingt-trois décembre 1848, heure de midi à deux de relevée.

Le premier lot, comprenant maison, terre, pré et une grande carrière, le tout de la contenance de cinquante-cinq ares soixante centiares, sera vendu sur la mise à prix de huit mille francs ;

ci..... 8.000 f.

Le second lot, comprenant une pièce de terre et une vigne la joignant, contenant le tout septante ares septante centiares, sur la mise à prix de deux mille francs ; ci..... 2.000 f.

Le troisième lot comprend une terre complantée de trèfles, au lieu de la Jardinière, de la contenance de dix ares quatre-vingt centiares, sur la mise à prix de cent francs ; ci..... 100 fr.

Le quatrième lot, comprenant une terre située au lieu du Grand-Crécy, de la contenance de cinquante-deux ares quatre-vingt centiares, sur la mise à prix de mille francs ; ci..... 1.000 f.

Le cinquième lot, comprenant la maison sise à la Croix-Rousse, sur la mise à prix de cinq mille francs ; ci..... 5.000 f.

outre les charges. (3832)

Etude de M^e Vaney, avoué à Bourgoin.

VENTE par expropriation forcée, en un ou plusieurs lots, d'une **belle Propriété** composée du CHATEAU de CHANIZIEU et de ses dépendances, avec terrasse, avenue, eaux, réservoirs, étang, vignes, hautains et prairies, ainsi que de plusieurs domaines ; le tout situé sur les communes de Courtenay, Saint-Baudille et Optevoy, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère), et ayant une contenance d'environ 284 hectares.

La vente aura lieu devant le tribunal civil de Bourgoin le 15 décembre 1848.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vaney, avoué à Bourgoin, poursuivant la vente. (2209)

Etude de M. Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, 1.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mercredi six décembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, à la Guillotière, lieu des Brotteaux, avenue de Saxe, à la vente aux enchères publiques et au comptant de vingt-deux tonneaux de bleu, une grande cuve, un tour bois et fonte, seaux en bois, bennes, chevilles, etc. (4271)

A VENDRE.

Payable dans dix ans.

Bâtiments, cour et dépendances, avec tout le matériel d'une usine en plein rapport, dont le produit est très recherché à Lyon. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n° 12, à Lyon. (169)

Etude de M^e Pichot, huissier à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE. Le mercredi six décembre 1848, à midi, sur la place du marché Saint-Louis, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de tables, chaises, buffets, lits complets, batterie de cuisine, et autres objets. Au comptant. (4425)

PHARMACIE A VENDRE

A LYON,

Pour cause d'autres occupations et à des conditions avantageuses.

S'adresser à la maison Bruny et Chanel, rue Lanterne. (2206)

FONDS DE MENUISERIE. A vendre pour cause de décès, un Fonds de Menuiserie très bien achalandé, composé de sept établis avec leurs agrès. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser à M^e veuve Barras, à Villefranche, rue Nationale, n° 144. (2210)

FABRIQUE D'HUILE. A vendre, une Fabrique d'Huile située à la Guillotière, mue par une machine à vapeur, composée de deux presses et tous les accessoires nécessaires.

S'adresser à M. Charignon, négociant à Lyon, rue Mulet, n° 10, ou à M. Guillermin, arbitre de commerce, rue Buisson, n° 17. (168)

AVIS. Une institutrice étrangère ayant exercé en France et en Angleterre, et possédant le brevet du degré supérieur, donne des leçons de français, d'allemand, d'anglais et de musique. — Leçons françaises, 15 f. par mois ; leçons d'allemand et d'anglais, 20 f. Des avantages sont offerts à plusieurs élèves réunis.

S'adresser rue Saint-Jean, n° 55. (163)

50 pour cent meilleur marché que de louer des livres.

Romans à 20 centimes.

Choix de 50 ouvrages illustrés et complets, contenant la matière de 2 vol. in-8^e de cabinet de lecture. Il paraît 2 romans nouveaux par semaine.

AU GRAND RABAIS.

Revue pittoresque et Revue de feuilletons, à 2 f. 50 c. le vol. au lieu de 8 f.

En vente chez le même libraire : *Le Livre de la Propriété*, par M. Thiers ; *Jérôme Paturot*, par L. Reybaud ; *Trois Mois au pouvoir*, par Lamartine ; *Mémoires d'Outre-Tombe*, par Châteaubriand, publiés par le journal *la Presse*, 15 c. le numéro.

On y trouve la collection de tout ce qui a paru de ce feuilleton.

Chez Bailly, libraire, rue Bourbon, 2. (2187)



DEPOT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMÉRO DU CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9 ; — BALLE, libraire, même rue, n° 2 ; — LAFON, papeterie, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images ; — M^{me} veuve LEROY, débitante de tabac, rue Romarin, n° 11 ; — M^{me} JACQUET, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe ; — POCHON, marchand papeterie, rue Basse-Grenette, n° 14 ; — VEISSIER, papeterie, rue du Commerce, n° 12 ; — TOURNÈS, marchand quincaillier, petit passage de l'Argue ; — FÉLIX QUINET, marchand papeterie, cours de Broches, n° 12, à la Guillotière ; — POTALIER, papeterie, cours Morand, n° 1, aux Brotteaux ; — CHARCOUCHET, libraire, Grande-Rue, n° 15, à Vaise.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé ; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (4575)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Guérin, méd. en chef de l'hôp. des Vénérables, ainsi les premiers, de Paris n'employant-ils plus que lui. Seul il guérit en 5 jours les écoulements sans sucrés, coliques et sans système. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le remède le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, dans les meilleures pharmacies. (7140)

MAGASINS. A louer tout de suite, deux Magasins contigus avec entresol, rue Lafont, n° 24.

S'adresser à l'hôtel du Nord. (2203)

PENSION BOURGEOISE. A vendre tout de suite, rue des Bouchers, 26, au 2^e, un Fonds de Pension bourgeoise ayant une belle clientèle. Le prix de la location est très modéré. — Pour traiter, s'adresser à M. Cret, teneur de livres, rue des Capucins, 4, de huit à dix heures du matin. (2208)

FUMIGATIONS

PECTORALES de J. ESPIC, pharmacien à Bordeaux, Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde. ASTHME, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (8068)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le *Topique-Bertrand*, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12 ; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON.—Imprimerie de BOURSV, grande rue Mercière, n° 66.